

Communiqué de presse du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne

Paris le 13 mai 2009 - Le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), qui se sont tenus aujourd'hui, ont pris acte du bon avancement de leur projet de rapprochement en cours, en ligne avec le calendrier convenu entre les parties. Le nouveau groupe issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, dont la création devrait se concrétiser d'ici au 30 juin 2009, bénéficiera d'un soutien financier de l'État de 5 Mds€.

Dans ce cadre et suite à la publication des résultats de Natixis pour le premier trimestre 2009, la BFBP et la CNCE, ses actionnaires de référence, lui réaffirment leur soutien afin de permettre à Natixis de continuer à bénéficier de ratios de solvabilité élevés.

A cet effet, le conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la CNCE de ce jour ont décidé :

- de mettre en place avant le 30 juin prochain une avance d'actionnaire au profit de Natixis d'un montant total de 1,5 Md€ (soit 750 M€ pour chaque actionnaire). Cet apport sera retenu dans les fonds propres de base («Core Tier1») de Natixis.
- de souscrire avant le 30 juin prochain des TSSDI émis par Natixis, pour un montant total de l'ordre de 2 Mds€.

La mise en place à brève échéance de ces deux instruments permettra à Natixis de disposer d'un ratio de fonds propres Tier 1 de 9,4%, sur la base de ses comptes au 31 mars pro forma. Ce ratio permettra à Natixis de faire face à l'environnement économique dégradé que connaît actuellement le secteur bancaire, et de disposer des ressources nécessaires pour exécuter et accélérer son plan de transformation et de réduction des risques.

Compte tenu du degré d'avancement du projet de rapprochement entre les groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire, la BFBP et la CNCE bénéficieront de 2 Mds€ sous forme de TSSDI souscrits par l'État français à travers la SPPE avant le 30 juin prochain. Ce montant s'inscrit dans le cadre de la 2^{ème} tranche du plan de recapitalisation des banques françaises approuvé par la Commission Européenne. Un montant complémentaire de 3 Mds€, sous forme d'actions de préférence, sera apporté

au nouvel organe central dès la réalisation effective du projet de rapprochement des deux groupes mutualistes. Ce soutien de l'Etat permettra au futur groupe de disposer d'un ratio Tier 1 solide, proche de 9% (données pro forma au 31 mars 2009).

Ce projet de rapprochement confortera la position de Natixis, dont les activités pérennes sont rentables et commercialement performantes, au sein du deuxième groupe bancaire français. Le nouveau groupe, aux activités diversifiées, disposera de positions très fortes sur de nombreux métiers (banque de détail pour les particuliers et les entreprises, immobilier, assurances, gestion d'actifs, financement des grandes entreprises françaises, etc.) et d'un niveau de fonds propres très important (36,5 Mds€). Sa gouvernance sera simplifiée et permettra une optimisation des synergies entre les réseaux et les métiers de Natixis. Dans les prochaines années, ce nouveau groupe pourra ainsi développer sa rentabilité grâce au projet de rapprochement qui est fortement créateur de valeur.

Contacts :

Image 7
Tiphaine Hecketsweiler
01 53 70 74 59
thecketsweiler@image7.fr

Groupe Caisse d'Épargne
Jacques Charbit : 01 58 40 57 01
Christine Françoise : 01 58 40 46 57

e-mail : presse@cnce.caisse-epargne.fr
www.groupe.caisse-epargne.com

Groupe Banque Populaire
Annie de Paillette : 01 40 39 68 27
Christophe Gilbert : 01 40 39 66 00

e-mail : relationspresse@bfbp.banquepopulaire.fr
www.banquepopulaire.fr